AMBRE Version 6.6.0 du 6 janvier 2023

Saisie des Annexes du Budget Primitif 2023 (Année N) N-1 = année que l'on est en train de clôturer

N-1 = année que l'on est en train de clôturer N = année que nous sommes en train de créer N+1 = année prochaine

(*): Annexes courantes

À partir du menu « Saisie des annexes » / « Annexes M14 2014 » :

1.	« Sommaire » (*).
<i>2</i> .	« Informations générales » (*)
<i>3</i> .	« Etat de la dette » - Annexes A2.2, A2.3(*)
<i>4</i> .	« Dettes sur créances » - Annexe A2.6
<i>5</i> .	« Autres dettes sur créances » - Annexe A2.7
6.	« Etat des emprunts garantis » - Annexe B1.1
<i>7</i> .	« Instruments de couverture du risque financier » - Annexe A2.5
8.	« Crédit de trésorerie » - Annexes A2.1
9.	« Répartition de l'encours de dette (typologie) » - Annexe A2.4
10.	« Ratio d'endettement » - Annexe B1.2
<i>11</i> .	« Méthodes utilisées » - Annexe A3
<i>12</i> .	« Provisions constituées » - Annexes A4, A5
<i>13</i> .	« Répartition de la TEOM » (Fonctionnement – Investissement) » - Annexes A7.2.1, A7.2.2
<i>14</i> .	« Charges transférées » - Annexe A8
<i>15</i> .	« Contrat de crédit bail » - Annexe B1.3
16.	« Contrats de partenariat Public-Privé » - Annexe B1.4
<i>17</i> .	« Engagements reçus et donnés » - Annexes B1.5, B1.6
16.	« Subventions versées » - Annexe B1.7 (*)
<i>17</i> .	« Situation des autorisations » - Annexes B2.1, B2.2
18.	« Recettes grevées d'une affectation spéciale » - Annexe B3 (*)
19.	« Etat du Personnel » - Annexe Ĉ1 (*)
<i>20</i> .	« Organisme pour engagement financier » - Annexe C2
<i>21</i> .	« Organismes de regroupement » - Annexe C3.1 (*)
<i>22</i> .	« Etablissements publics créés, services individualisés et services assujettis à la TVA » - Annexes C3.2, C3.3, C3.4
<i>23</i> .	« Présentation agrégée » - Annexe C3.5 (*)
<i>24</i> .	« Taux de contributions directes » - Annexe D.1 (*)
<i>25</i> .	Annexe: « Arrêté et signatures » (*)

Avertissements:

Pour faciliter l'utilisation de cette documentation, l'année ou exercice n'apparaîtra pas mais sera remplacé par la lettre N.

Vu la multitude de cas différents pour le paramétrage initial de la maquette budgétaire (niveau de détail du plan de compte, présence d'une ventilation analytique), nous ne pouvons pas garantir la stricte conformité des copies d'écran suivantes par rapport aux écrans affichés en collectivité.

Si la configuration de votre poste le permet (utilisation de deux écrans), nous vous invitons à utiliser l'export des documents à imprimer au format pdf plutôt que l'impression sur papier.

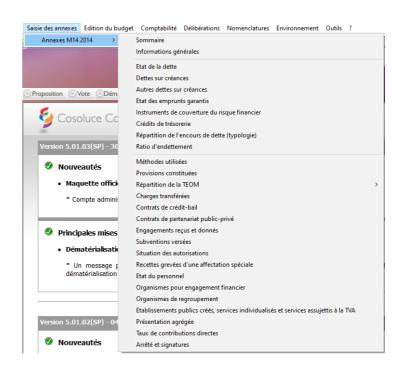
Menu « Saisie des annexes »

Sélectionner « Annexes M14 2014 »

Collectivité utilisant RUBIS

Saisie des annexes Edition du budget Comptabilité Délibérations Nomenclatures Environnement Outils ? Annexes M14 2014 Sommaire Informations générales Autres dettes sur créances Instruments de couverture du risque financier Crédits de trésorerie Proposition Vote Dém Répartition de l'encours de dette (typologie) Ratio d'endettement Cosoluce Cc Méthodes utilisées Provisions constituées Répartition de la TEOM Charges transférées Nouveautés Contrats de crédit-bail Maquette officie Contrats de partenariat public-privé Engagements reçus et donnés * Compte admini: Subventions versées Situation des autorisations Recettes grevées d'une affectation spéciale Principales mises Etat du personnel Dématérialisation Organismes pour engagement financier Organismes de regroupement * Un message r dématérialisation Etablissements publics créés, services individualisés et services assujettis à la TVA Présentation agrégée Taux de contributions directes Arrêté et signatures

Collectivité n'utilisant pas RUBIS



Pour les collectivités n'utilisant pas Rubis, il faut compléter manuellement les annexes suivantes :

- ▶ Etat de la dette
- Dettes sur créances (si nécessaire)
- ► Etat des emprunts garantis (si nécessaire).

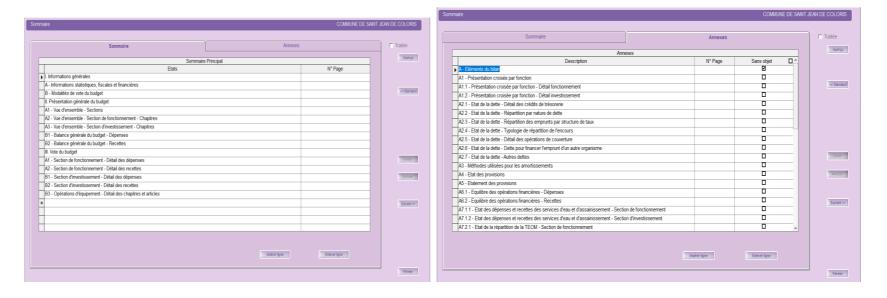
- Cocher la case une fois vos saisies validées. Ainsi vous pourrez visualiser depuis l'écran de l'édition de la maquette, cette annexe comme traitée (cf. point 8 de la notice Création, Saisie, Edition et Transmission du Budget Primitif 2022).
 - Les boutons Suivant >> et <a Précédent permettent de passer d'un écran de saisie à un autre.

1. <u>« Sommaire » (*)</u>

Onglet « Sommaire »

Onglet « Annexes »

Enlever ligne



- Vous avez la possibilité de paginer le sommaire et les annexes en saisissant le « N° Page » lors de la dernière édition officielle.
- ▶ Si vous voulez apporter des modifications dans le sommaire, utilisez les boutons
- Vous pouvez récupérer le sommaire standard en allant dans le menu « Traitements » ou cliquant sur le bouton Standard.
- L'onglet « Annexes » vous permet de cocher les annexes « Sans objet », cela correspond à <u>celles que vous ne voulez pas joindre</u>, par conséquent celles que vous n'éditerez pas

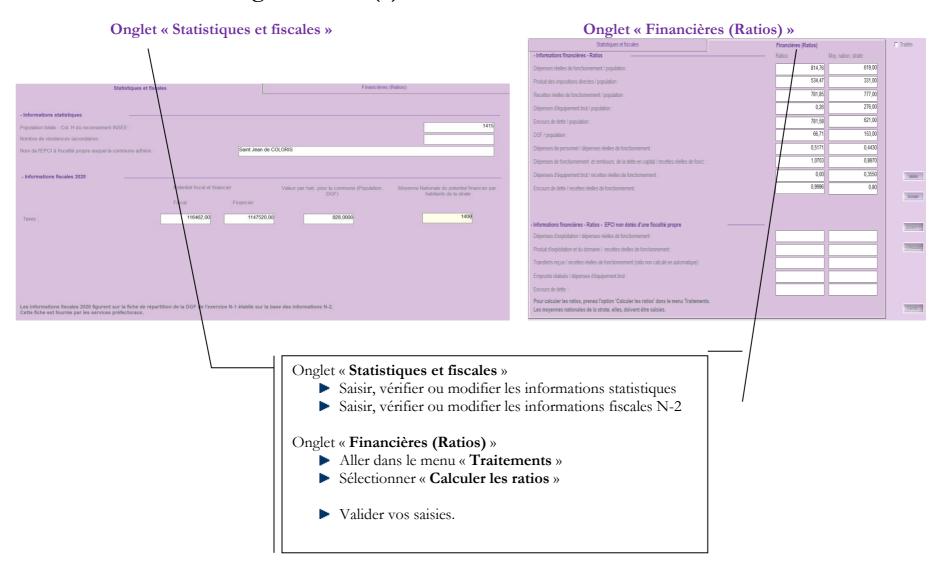
Insérer ligne

Valider vos saisies.

Le bouton Aperçu

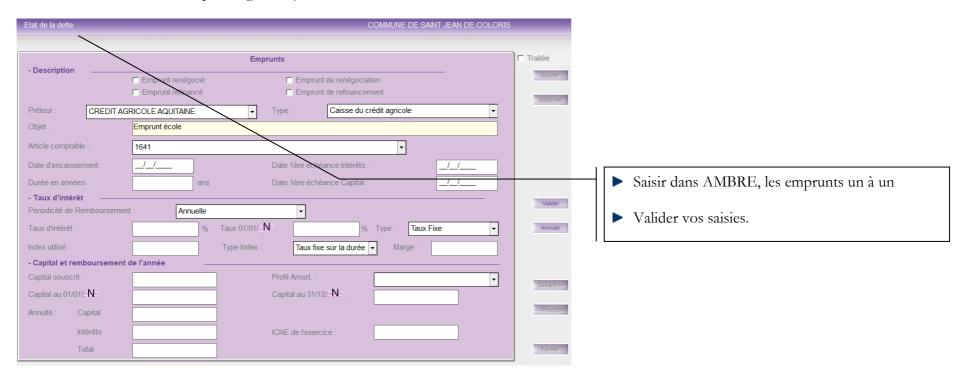
permet depuis l'écran de la saisie de l'annexe, de lancer l'édition officielle uniquement de cette annexe.

2. « Informations générales » (*)

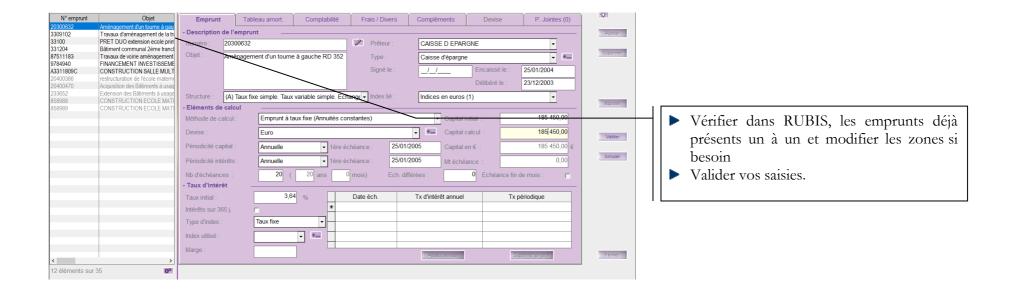


3. « Etat de la dette » - Annexes A2.2, A2.3(*)

- Cette annexe est à compléter manuellement <u>par les collectivités n'utilisant pas Rubis</u> et ayant des emprunts. Il en est de même pour les annexes des dettes sur créances ou des emprunts garantis.
- <u>Les collectivités ayant Rubis</u> ne voient pas dans ce menu 3 annexes correspondants aux Etats de la dette (Etat de la dette, Dettes sur créances, Etat des Emprunts garantis)



Pour les collectivités qui <u>utilisent RUBIS</u>, ce menu n'est pas accessible car les données sont récupérées automatiquement de RUBIS. Si vous avez des anomalies, il faudra revenir dans RUBIS, pour effectuer les corrections nécessaires :



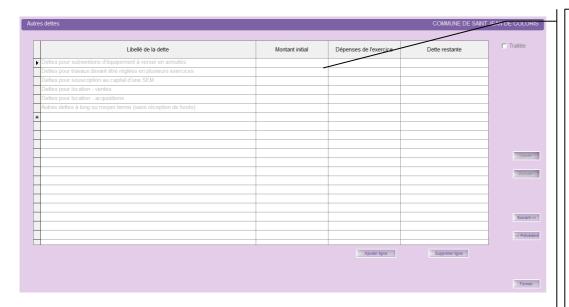
4. « Dettes sur créances » - Annexe A2.6

- Cette annexe est à compléter manuellement <u>par les collectivités n'utilisant pas Rubis</u> et ayant des emprunts. Il en est de même pour les annexes des dettes sur créances ou des emprunts garantis.
- <u>Les collectivités ayant Rubis</u> ne voient pas dans ce menu 3 annexes correspondants aux Etats de la dette (Etat de la dette, Dettes sur créances, Etat des Emprunts garantis)



5. « Autres dettes sur créances » - Annexe A2.7

Cela concerne les dettes issues des engagements juridiques pris, autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt.

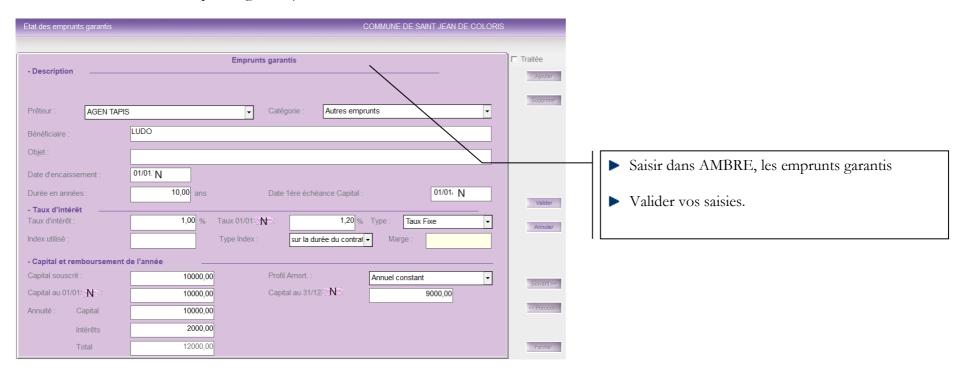


Cette annexe liste les dettes ne résultant pas d'un emprunt auprès d'un organisme financier :

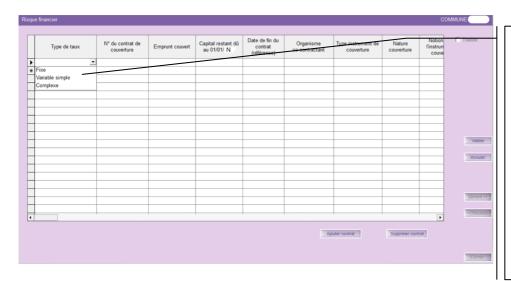
- Les dettes concernant les subventions d'équipement que la collectivité s'est engagée à régler sur plusieurs annuités
- Les participations au capital d'une SEM
- Les règlements de travaux engagés et prévus sur plusieurs années
- Les dettes contractées pour une location vente ou location acquisition
- Autres dettes
- ► Compléter cette annexe et valider vos saisies.

6. « Etat des emprunts garantis » - Annexe B1.1

- Cette annexe est à compléter manuellement <u>par les collectivités n'utilisant pas Rubis</u> et ayant des emprunts. Il en est de même pour les annexes des dettes sur créances ou des emprunts garantis.
- <u>Les collectivités ayant Rubis</u> ne voient pas dans ce menu 3 annexes correspondants aux Etats de la dette (Etat de la dette, Dettes sur créances, Etat des Emprunts garantis)



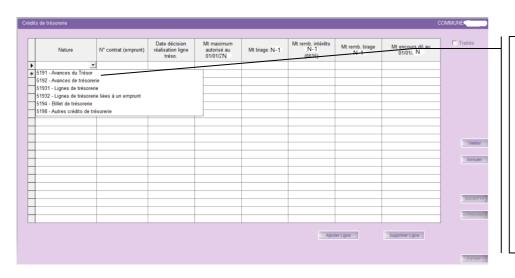
7. « Instruments de couverture du risque financier » - Annexe A2.5



Cette annexe concerne les emprunts à taux variable, contractés par une collectivité, liés à des indices financiers tels que EONIA, EURIBOR... ou à une devise étrangère hors de la zone EURO et dont le taux de change peut fluctuer.

- Les charges sont comptabilisées au compte 668.
- Les produits sont comptabilisés au compte 768.
- Compléter les informations demandées si nécessaire
- Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- Cliquer sur Suivant.

8. « Crédit de trésorerie » - Annexes A2.1



Cette annexe recense les demandes d'autorisation de lignes de trésorerie par l'Assemblée délibérante.

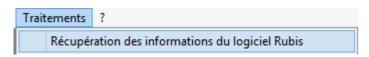
Ces crédits de trésorerie sont des facilités accordées par des organismes financiers pour couvrir des besoins de trésorerie à très court terme.

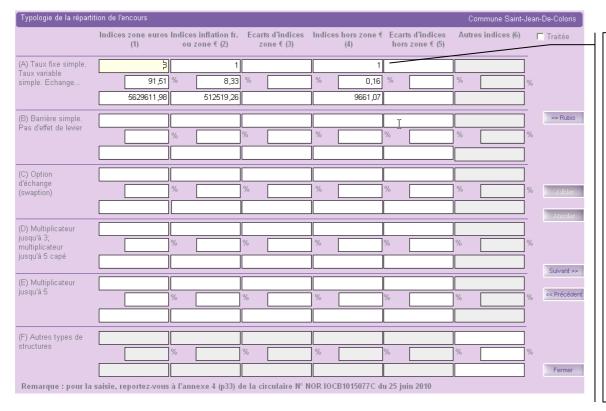
- ► Compléter les informations demandées
- Valider les saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

Page: 11 / 31

9. « Répartition de l'encours de dette (typologie) » - Annexe A2.4

- Cette annexe est à compléter manuellement par **les collectivités n'utilisant pas Rubis** et ayant des emprunts. Il en est de même pour les annexes des dettes sur créances ou des emprunts garantis.
- Les collectivités ayant Rubis vous pouvez récupérer automatiquement les montants de dette issus de Rubis





Vous pouvez récupérer automatiquement les montants de dette issus de Rubis

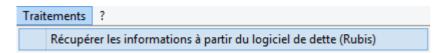
Pour cela utiliser le bouton ou le menu Traitements - Récupération des informations du logiciel Rubis

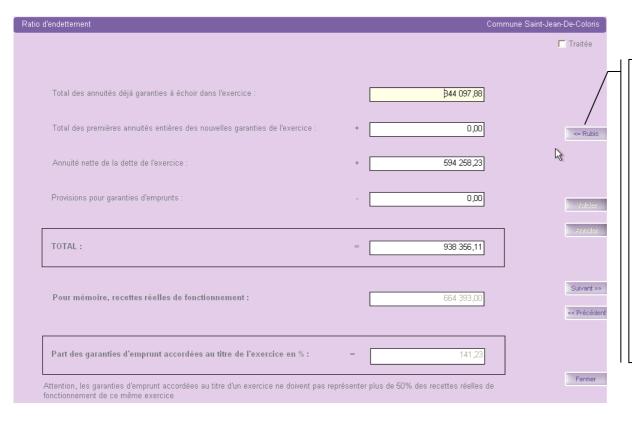
Si vous n'utilisez pas Rubis il faudra renseigner la répartition de l'encours de la dette avec l'aide du Guide des états de la dette (voir avec la trésorerie)

- ▶ Valider les saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

10. « Ratio d'endettement » - Annexe B1.2

- Cette annexe est à compléter manuellement par **les collectivités n'utilisant pas Rubis** et ayant des emprunts. Il en est de même pour les annexes des dettes sur créances ou des emprunts garantis.
- Les collectivités ayant Rubis vous pouvez récupérer automatiquement les montants de dette issus de Rubis



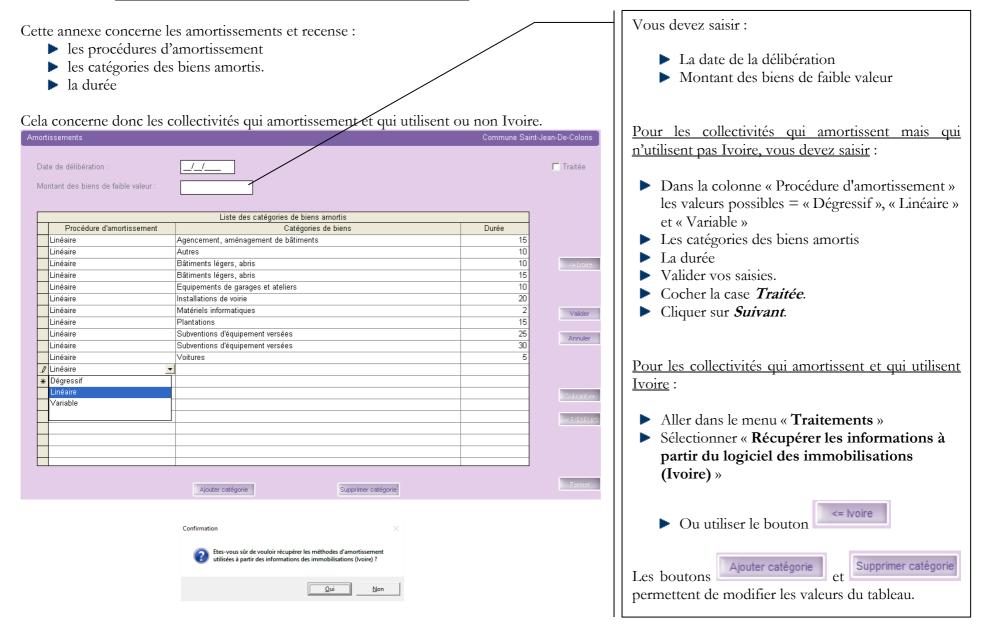


Comme l'annexe précédente, par le biais du bouton ou du menu « Traitements », vous pourrez « Récupérer les informations à partir du logiciel de dette (Rubis) » ou saisir les différents éléments supplémentaires.

Pour information, le solde des restes à réaliser d'investissement et du déficit d'investissement (001 en dépense) sont pris en compte dans le calcul des ressources propres.

- ► Compléter les informations demandées
- ▶ Valider les saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

11. « Méthodes utilisées » - Annexe A3



12. « Provisions constituées » - Annexes A4, A5

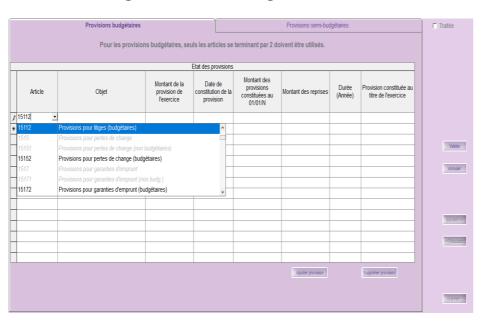
Les provisions sont la conséquence du principe budgétaire de prudence.

Cette annexe récapitule les provisions constituées par la collectivité en fonction de la méthode utilisée :

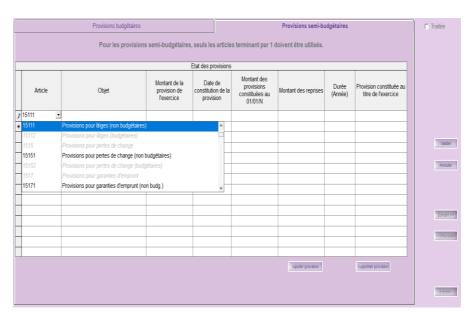
- ▶ Provision budgétaire (méthode sur option opération d'ordre budgétaire entre section soumise à délibération)
- ▶ Provision semi-budgétaire (méthode de droit commun opération d'ordre semi-budgétaire)

La méthode utilisée doit être votée à chaque début de mandat municipal.

Onglet « Provisions budgétaires »



Onglet « Provisions semi-budgétaires »



- ▶ Compléter les informations demandées dans l'onglet correspondant à la méthode adoptée par la collectivité
- Valider vos saisies.

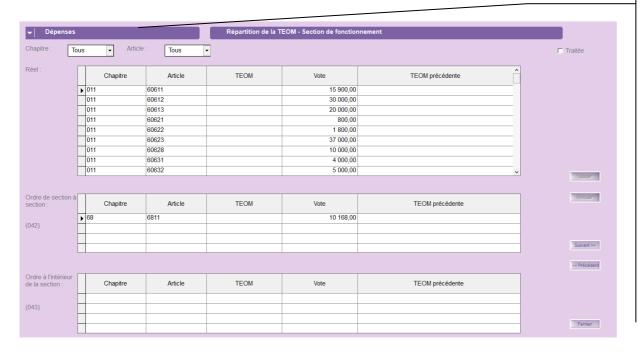
13. « Répartition de la TEOM » (Fonctionnement – Investissement) » - Annexes A7.2.1, A7.2.2

Cette annexe a pour objectif d'assurer une information claire du coût du service d'enlèvement des ordures ménagères rendu aux contribuables. Il résume l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sous forme synthétique.

Il est obligatoire pour les collectivités, telles que les communes, les intercommunaux ou mixtes etc.:

- ▶ de plus de 10 000 habitants
- ▶ assurant la responsabilité de la collecte des ordures ménagères et éventuellement leur traitement.

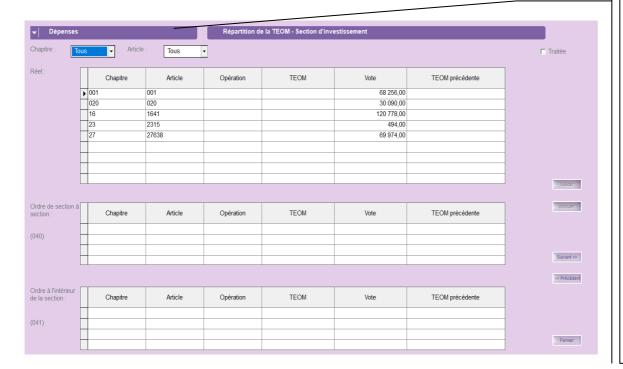
Fonctionnement



Pour la section de fonctionnement, vous pouvez choisir le sens (dépenses / recettes) Dépenses et saisir les réalisations concernant la TEOM sur les articles concernés qui sont répartis dans 3 tableaux en fonction du type d'écritures : ► Ecritures réelles Ecritures d'ordre de section à section (042) Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section (043)

- Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ▶ Cliquer sur *Suivant*.

Investissement



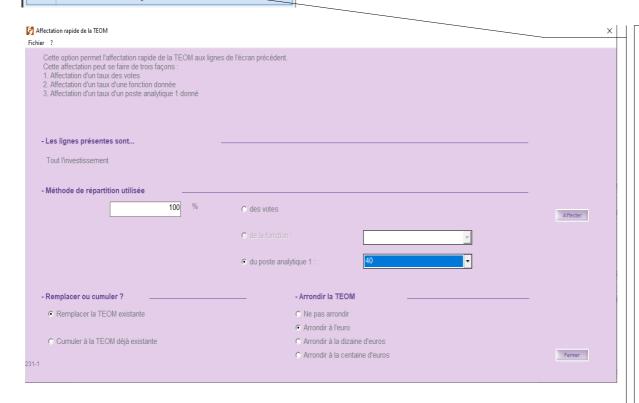
Pour la section d'investissement, vous pouvez choisir le sens (dépenses / recettes)



et saisir les réalisations concernant la TEOM sur les articles concernés qui sont présentés sous forme de 3 tableaux en fonction du type d'écritures :

- Ecritures réelles
- Ecritures d'ordre de section à section (040)
- Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section (041)
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

Traitements ? Affectation rapide de la TEOM



Par le menu « Traitements », vous pouvez faire une affectation rapide des réalisations de la TEOM: Voici les différentes méthodes :

▶ Affectation d'un pourcentage « des votes »

ou:

▶ Affectation d'un pourcentage « de la fonction »

ou:

► Affectation d'un pourcentage « du poste analytique 1 » donné

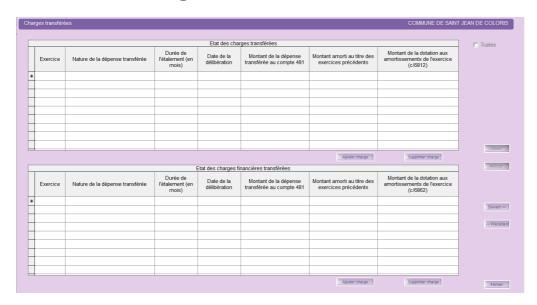
soit:

▶ Par remplacement

soit:

- ▶ Par cumul de la TOEM existante
- ► Cliquer ensuite sur le bouton Affecter
- Visualiser le résultat

14. « Charges transférées » - Annexe A8

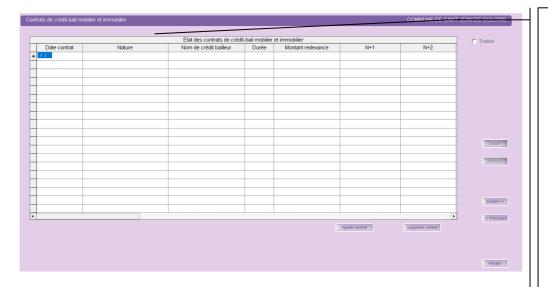


Cette annexe récapitule le financement de certaines charges de fonctionnement définies sur plusieurs années par le biais de la section d'investissement.

La section de fonctionnement devra rembourser la section d'investissement sur la durée d'étalement décidée par délibération.

- ► Compléter l'annexe si nécessaire
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case Traitée.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

15. « Contrat de crédit bail » - Annexe B1.3



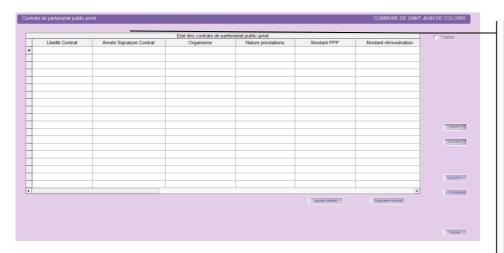
Cette annexe récapitule l'ensemble des contrats de crédit-bail en cours contractés par la collectivité en distinguant ce qui concerne le mobilier (compte 80161) et l'immobilier (compte 80162), ainsi que le montant des redevances (N+1, N+2, N+3, N+4, ...).

- Compléter l'annexe si nécessaire intégralement en se déplaçant vers la droite avec « l'ascenseur horizontal »
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

Pensez à déplacer l'ascenceur horizontal (dernière colonne : **Cumul Restant**)

Page: 19 / 31

16. « Contrats de partenariat Public-Privé » - Annexe B1.4



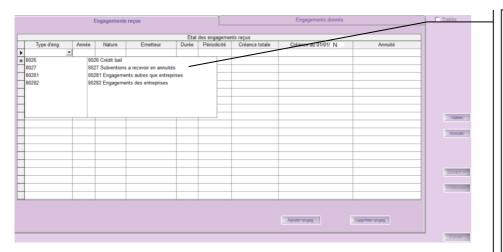
Cette annexe liste les engagements de partenariat pour la collectivité et présente les enjeux financiers.

- Compléter cette annexe si nécessaire intégralement en se déplaçant vers la droite avec « l'ascenseur horizontal »
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

Pensez à déplacer l'ascenceur horizontal (dernière colonne :

Date fin contrat)

17. « Engagements reçus et donnés » - Annexes B1.5, B1.6



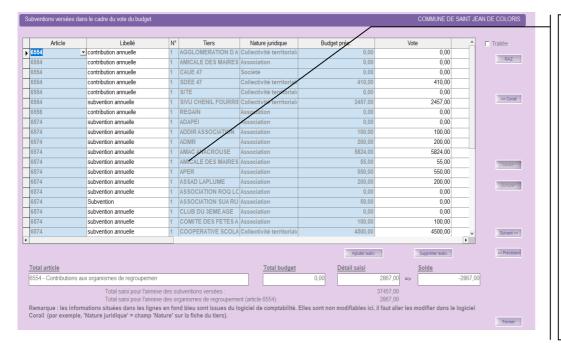
Engagements reçus: la collectivité peut avoir reçu des engagements de recettes émanant d'organismes publics ou privés.

Engagements donnés: la collectivité peut décider de subventionner certains organismes ou bien de participer à leur capital en répartissant la dépense sur plusieurs exercices.

- ► Compléter cette annexe si nécessaire
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

La largeur des colonnes est modifiable pour une meilleure lisibilité

16. « Subventions versées » - Annexe B1.7 (*)



Cette annexe reprend les subventions versées de l'année N-1 (en bleu dans le tableau et non modifiables).

- ► Compléter la zone « Libellé »,
- Saisir les nouvelles propositions dans la colonne
 « Proposition »
- Le bouton vous permettra de créer de nouvelles subventions
- Dans le menu traitement, vous pouvez lancer une édition de contrôle.
- ▶ Valider vos saisies.
- ► Cocher la case *Traitée*.
- Cliquer sur Suivant.

Si vous avez 2 subventions distinctes pour le même tiers, la zone « N° » qui correspond à un numéro d'ordre s'incrémentera automatiquement.

Il faut que la colonne « Nature juridique » soit alimentée.

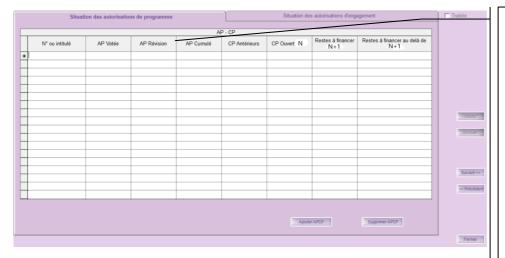
Il faut au préalable l'avoir remplie sur le tiers correspondant dans Corail.

Par le menu « Traitements », vous avez la possibilité de « Réactualiser les informations à partir de la Comptabilité » ou le bouton . Par défaut, les montants du budget précédent sont repris dans la colonne Proposition.

Le bouton permet de remettre tous ces montants à zéro. Une fois remis à zéro, il faudra ressaisir manuellement les propositions.

Page: 21 / 31

17. « Situation des autorisations » - Annexes B2.1, B2.2

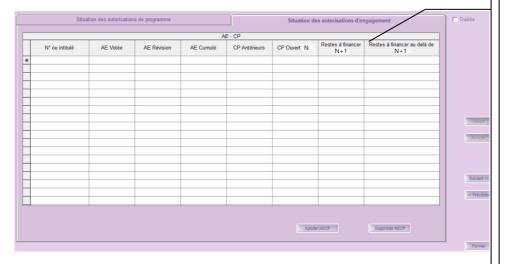


Situation des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement : APCP

L'APCP est un mécanisme de gestion qui permet à l'Assemblée délibérante d'engager des opérations d'investissement qui doivent s'étaler sur plusieurs exercices sans mobiliser toutes les ressources nécessaires la première année et font l'objet d'un suivi comptable pluriannuel.

Les APCP ne font pas l'objet de RAR.

- ► Compléter l'annexe si vous avez des APCP
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.



Situation des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement : AECP

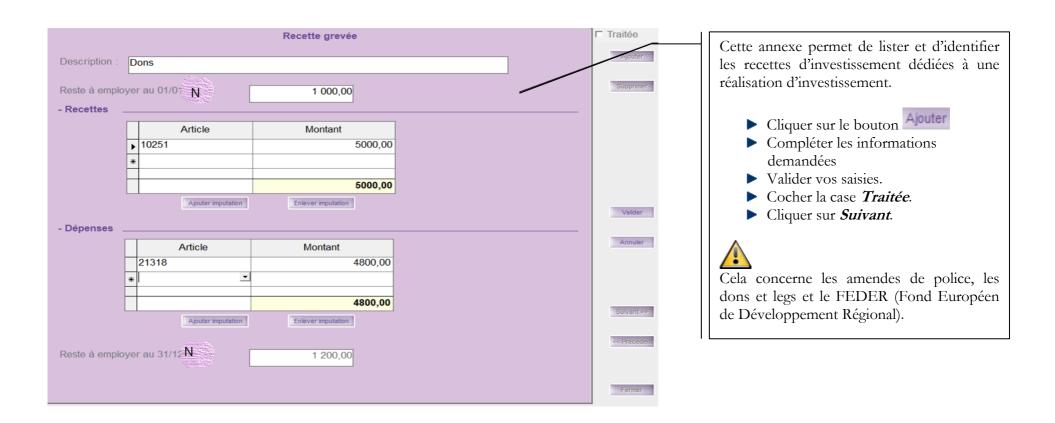
L'AECP est l'équivalent de l'APCP mais pour la section de fonctionnement.

Ils visent à engager certaines dépenses de fonctionnement sur plusieurs exercices.

Les AECP ne font pas l'objet de RAR.

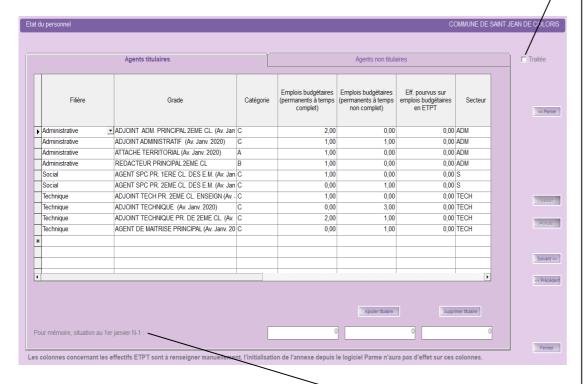
- ► Compléter l'annexe si vous avez des AECP
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ▶ Cliquer sur *Suivant*.

18. « Recettes grevées d'une affectation spéciale » - Annexe B3 (*)



19. « Etat du Personnel » - Annexe C1 (*)

Onglet « Agents titulaires »



Pour les collectivités ayant Parme, vous avez la possibilité de récupérer directement les données de vos agents sans avoir à les saisir :

Menu « Traitements » vous permet de :

- ► Afficher tous les grades
- ► Réactualiser les informations à partir de la paie (même action avec le bouton)



Vérifier tout de même les informations récupérées.

Les collectivités n'ayant pas Parme devront saisir les informations concernant leurs agents au 01/01/N:

2 onglets permettent de traiter respectivement :

- les agents titulaires
- les agents non titulaires.

2 boutons sur chaque onglet vous permettent :

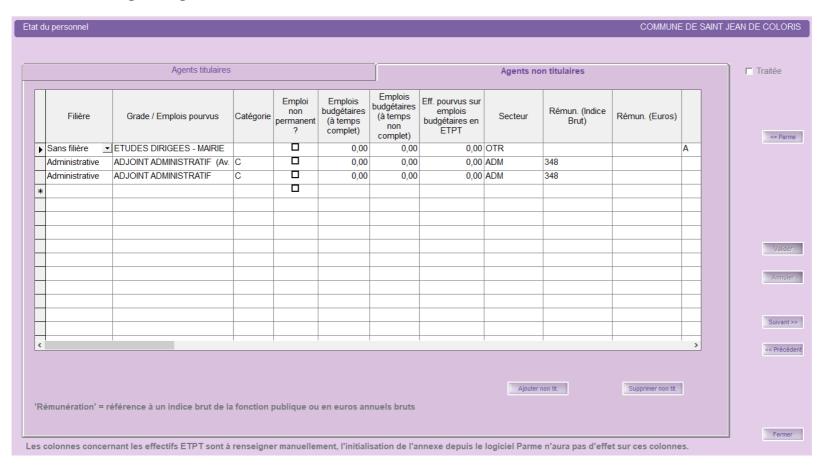
- d'ajouter un titulaire ou un non titulaire
- ▶ de Supprimer un titulaire ou un non titulaire.



Pour toutes les collectivités, il faut :

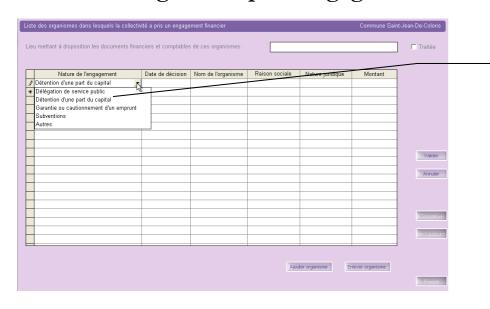
- Vérifier ou compléter les données sur chaque ligne.
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ► Cliquer sur *Suivant*.

Onglet « Agents non titulaires »



- ▶ La grille de l'onglet "Agents non titulaires" possède 2 colonnes distinctes "Rémunération (Indice Brut)" et "Rémunération (Euros).
- La colonne, "Secteur", est accessible et modifiable au besoin.
- La dernière colonne est « Nature du contrat ».

20. « Organisme pour engagement financier » - Annexe C2



Cette annexe permet de fournir une vision transparente des engagements financiers de la collectivité lorsqu'elle en a pris dans d'autres organismes qu'ils soient publics ou privés.

Cette annexe n'est à fournir que pour les collectivités de plus de 3500 habitants.

- ► Compléter si nécessaire
- ▶ Valider vos saisies.
- Cocher la case Traitée.
- ► Cliquer sur *Suivant*

21. « Organismes de regroupement » - Annexe C3.1 (*)

Cette annexe liste les organismes auxquels adhère la collectivité.

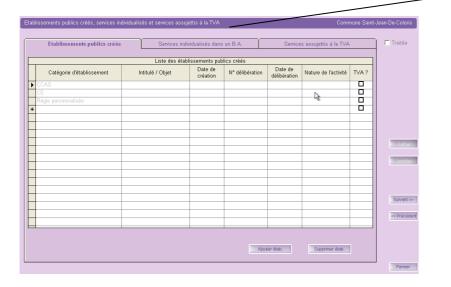
- ► Renseigner les informations demandées
- ► Sélectionner le type d'organisme avec la liste déroulante
- ➤ Saisir le nom de l'organisme
- ► Renseigner la date d'adhésion, le mode de financement, le montant du financement
- Valider vos saisies.

Vous pouvez, via le menu « **Traitements** » et via le bouton « **Subv.** , récupérer les données comptables provenant des subventions versées à l'article **6554**.

Type d'organisme	Nom de l'organisme	Date d'adhésion	Mode de financement	Montant du financement	☐ Tra
EPCI					
EPCI Autres					
					_
					100
					V
					А
					Su
					50
					ec. (
			Ajouter organisme	Enlever organisme	

22. « Etablissements publics créés, services individualisés et services assujettis à la

TVA » - Annexes C3.2, C3.3, C3.4



Cette annexe récapitule :

Onglet « Etablissements publics créés »

Etablissements publics créés par la collectivité (CCAS, Caisse des écoles en précisant leur nature (SPA : Service Public Administratif ou SPIC : Service Public à caractère Industriel et Commercial) ainsi que leur assujettissement à la TVA.

Onglet « Services individualisés dans un Budget Annexe »

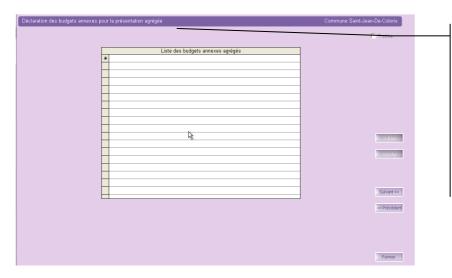
Budgets annexes assujettis à la TVA tel que Lotissement.

Onglet « Services assujettis à la TVA »

Services assujettis à la TVA mais non érigés en budgets annexes.

- ► Compléter les divers onglets
- Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée* et cliquer sur *Suivant*.

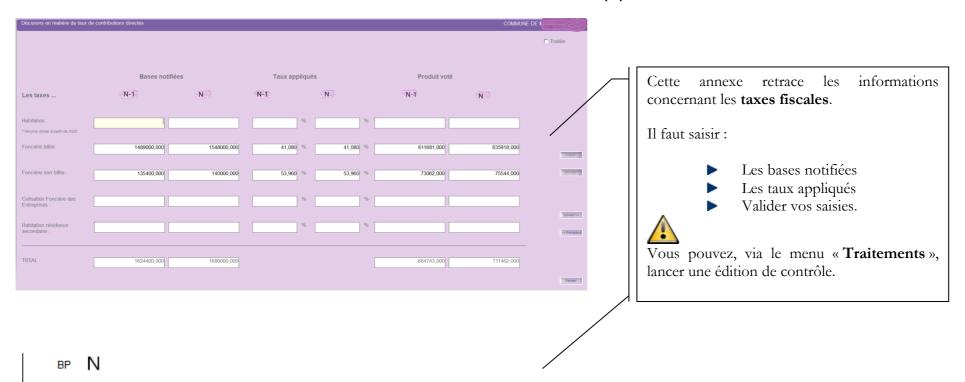
23. « Présentation agrégée » - Annexe C3.5 (*)



Cette annexe présente la liste des budgets primitifs annexes N-1 déjà créés à rattacher au budget primitif principal (budget communal).

- ► Sélectionner dans la liste déroulante le budget annexe correspondant
- Valider vos saisies.
- Cocher la case *Traitée*.
- ▶ Cliquer sur *Suivant*

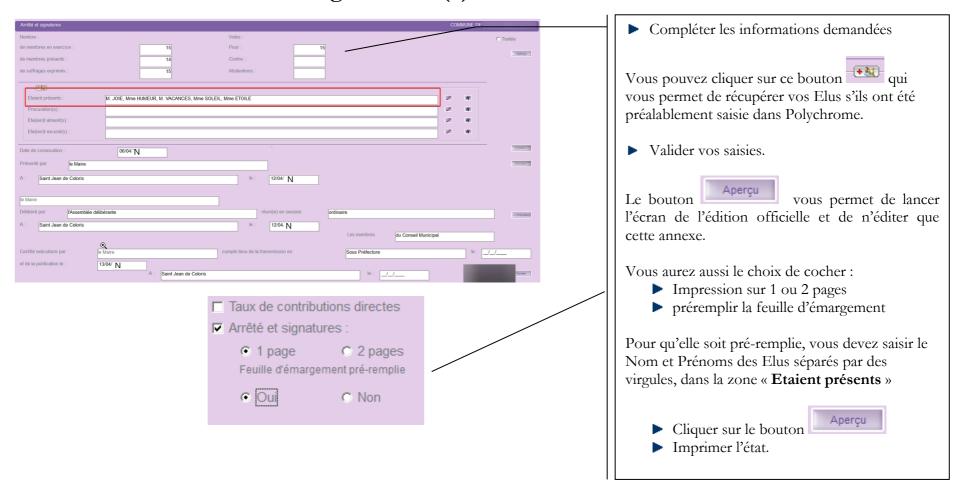
24. « Taux de contributions directes » - Annexe D.1 (*)



Edition de contrôle des taux de contributions directes

Taxes	Bases notifiées		Variation des bases			Variation des taux	Produits votés		Variation des produits
	N-1	N	N-1	N-1	N	N-1	N-1	N	N-1
Taxe d'habitation			0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %			0,000 %
Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB)	1 405 000,000	1 405 000,000	0,000 %	40,910 %	40,910 %	0,000 %	574 785,000	574 785,000	0,000 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie (TFPNB)	64 400,000	64 400,000	0,000 %	57,870 %	57,870 %	0,000 %	37 268,000	37 268,000	0,000 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)			0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %			0,000 %
TOTAL	1 469 400,000	1 469 400,000	0,000 %	98,780 %	98,780 %	0,000 %	612 053,000	612 053,000	0,000 %

25. Annexe: « Arrêté et signatures » (*)



Remarque:

Cette annexe est à faire signer aux Elus le jour du Conseil Municipal. Vous ne savez pas encore qui sera présent ou non. Vous pouvez écrire tous vos Elus dans le champ « **Etaient présents** » et imprimer la feuille d'émargement pré-remplie.

$\mathsf{BP},\ \widetilde{N}$

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

		Nombre de mem	bres en exercice :	15
		Nombre de mem	Nombre de membres présents:	
		Nombre de suffr	Nombre de suffrages exprimés :	
		VOTES -	Pour :	15
			Contre :	
			Abstentions:	
		Date de convoca	ation: 08/04/ N	
Présenté par le Maire , A Saint Jean de Coloris, le 12/04/. N le Maire , Délibéré par l'Assemblée délibérante en s A Saint Jean de Coloris, le 12/04/. N	ession ordinaire			
		Les membres du	u Conseil Municipal,	
M. JOIE	Mme HUMEUR		M. VACANCES	
Mme SOLEIL	Mme ETOILE			

Si l'Elu est présent, il n'a plus qu'a signer. S'il est absent il ne vous restera plus qu'a indiquer dans la case « absent » ou « donne procuration à »